

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie, le « concours des maisons fleuries » est ouvert à tous les habitants de Montmorillon, particuliers et acteurs économiques qui participent à l'embellissement de la ville. Il s'agit d'un concours convivial qui se veut être un facteur d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Il faut que l'espace fleuri, jardin, balcon ou terrasse soit **visible de la rue**.

Ce concours est entièrement gratuit.

Article 2 : INSCRIPTION

Chacun peut s'inscrire en retournant, avant le 3 juin le bulletin d'inscription disponible en Mairie ou en le téléchargement sur le site internet de la commune : www.montmorillon.fr

Article 3 : CATÉGORIES

Les candidats devront présenter des espaces visibles de la rue.

Catégorie 1 : Jardin, jardinet ou cour
Catégorie 2 : Balcon ou terrasse
Catégorie 3 : Jardin potager
Catégorie 4 : Commerce et entreprise

Hors catégories : Destiné aux 1^{er} prix de l'année précédente.

Article 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Valorisation du cadre de vie	Aspect d'ensemble
	Qualité d'entretien
	Harmonie des couleurs et des formes
Diversité végétale	Diversité botanique (espèces différentes, ...)
	Utilisation de plantes locales, vivaces, ...
	Originalité et pérennité du fleurissement
Gestion durable	Gestion des déchets au jardin (compost, poules, ...)
	Présence d'abri à faune (nichoirs, abris à insectes, ruches, ...)
	Pratiques écoresponsables au jardin (paillage, gestion différenciée, récupération d'eau de pluies, ...)

Point bonus : Démarches (utilisation de la voie publique, trottoirs, pieds de mur, ...)

Article 5 : COMPOSITION DU JURY

Placé sous la Présidence de Monsieur le Maire, le jury est composé d'élus, de bénévoles, de techniciens de la ville et des 1^{er} prix de l'année précédente. Il est chargé d'étudier les inscriptions, de délibérer et d'établir le classement des participants selon les critères définis par l'Article 4.

Article 6 : PHOTOS

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient prises depuis la voie publique. Ils autorisent la publication de celles-ci lors de la projection du diaporama à la cérémonie des récompenses, dans le bulletin municipal, sur les outils numériques de la municipalité et dans la presse écrite, sans contrepartie.

Article 7 : PASSAGE DU JURY

Les dates précises de passage du jury ne peuvent être définies à l'avance en raison des conditions climatiques et sont donc laissées à l'initiative du jury.

Article 8 : RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

A l'automne, tous les participants seront conviés à la réception de remise des prix. Lors de cette cérémonie le classement sera annoncé et les lauréats recevront leur prix. La diffusion des résultats paraîtra dans la presse, dans le bulletin municipal et sur internet.

Article 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les Montmorillonais inscrits au concours des Maisons Fleuries acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 3 juin 2022 à :

Mairie de Montmorillon
Service « Transition Écologique »
15, rue du Four
86500 MONTMORILLON

NOM : **Prénom :**

Adresse :

N° de téléphone : **Adresse Mail :**

Catégorie choisie :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Catégorie 1 : Jardin, jardinet ou cour | <input type="checkbox"/> Catégorie 3 : Jardin potager |
| <input type="checkbox"/> Catégorie 2 : Balcon ou terrasse | <input type="checkbox"/> Catégorie 4 : Commerce et entreprise |

Quelle(s) démarche(s) en termes de gestion durable mettez-vous en place au jardin ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Composteur (individuel ou collectif) | <input type="checkbox"/> Récupérateur d'eau de pluies | <input type="checkbox"/> Abris à insectes |
| <input type="checkbox"/> Poulailleur | <input type="checkbox"/> Paillage | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Nichoirs | |

Participez-vous à l'opération de végétalisation des pieds de murs ?

- Oui
 Non

Pour tous renseignements complémentaires contactez le service Transition Écologique à l'adresse suivante : f.mercier@ville-montmorillon.fr

Déclare accepter le règlement du concours ainsi que les décisions du jury.

Montmorillon, le

Signature